



Notre monde. À vous d'agir.

XXXI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
Genève, 28 novembre – 1^{er} décembre 2011 – Pour l'humanité



XXXI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Genève, Suisse
28 novembre – 1^{er} décembre 2011

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION A

(mardi 29 novembre – de 13 h 30 à 16 h 00)

**Migration : garantir l'accès, la dignité, le respect de la diversité
et l'intégration sociale**

Président : Dr Muctarr Jalloh

Secrétaire : Alasan Senghore

Rédacteur du rapport : Jonathon Gurry

RÉSUMÉ

Principaux thèmes de la discussion

I. Expérience des Sociétés nationales en matière de migration

1. Au niveau des opérations :

- a. Les Sociétés nationales viennent en aide aux migrants par le biais de programmes généraux et de services d'assistance humanitaire
- b. Un nombre croissant de Sociétés nationales mettent en œuvre des programmes d'assistance aux migrants

2. Diplomatie humanitaire :

- a. Il faut convaincre les décideurs de faire en sorte que l'environnement juridique garantisse aux Sociétés nationales un accès aux migrants vulnérables. De même, il faudrait encourager les décideurs à créer un environnement juridique qui permette aux migrants de s'adresser sans crainte vers les services d'assistance
- b. Le rôle d'éducation que jouent les Sociétés nationales en informant les futurs migrants des difficultés et des risques auxquels ils peuvent être confrontés le long des voies migratoires et en arrivant dans leur pays de destination
- c. Le rôle important que jouent les Sociétés nationales en sensibilisant les communautés aux nombreux avantages de la migration afin de faire reculer la stigmatisation et la discrimination et de promouvoir une culture d'intégration sociale, de non-violence et de paix

II. Coopération accrue au sein du Mouvement

Une collaboration entre les Sociétés nationales qui opèrent dans les pays d'origine et celles qui opèrent dans les pays de destination est nécessaire. La plupart des participants ont reconnu que la migration est considérée comme un simple phénomène linéaire et souligné qu'il s'agit en réalité d'un phénomène beaucoup plus complexe qui peut parfois être circulaire.

Une collaboration renforcée et un soutien de toutes les composantes du Mouvement sont nécessaires. Le Groupe de référence sur la migration joue un rôle important, qui doit être maintenu, et il faut définir les prochaines étapes de la mise en œuvre de la Politique relative à la migration adoptée en 2009.

III. Coopération accrue avec les acteurs extérieurs (gouvernements, organisations internationales et ONG)

L'accent a été mis sur l'importance de la collaboration avec des partenaires dans les activités d'assistance aux migrants. Dans ce contexte, le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics a été souligné.

Les participants ont reconnu le rôle des partenaires clés dans le domaine de la migration, tels que l'OIM et le HCR, et ont encouragé le renforcement des partenariats.

Observations générales

- Orateur principal : Eduard Gnesa, ambassadeur extraordinaire de la Suisse chargé de la collaboration internationale en matière de migrations

L'ambassadeur Gnesa a donné un aperçu des travaux menés par le Forum mondial sur la migration et le développement depuis 2006. Il a parlé des trois grands thèmes sur lesquels le Forum s'est concentré cette année, à savoir la mobilité de la main-d'œuvre, la lutte contre les migrations illégales et l'élaboration de politiques relatives à la migration et au développement fondées sur des preuves. Il a salué l'engagement pris par le gouvernement suisse et la Croix-Rouge suisse.

- Intervenant 1 : Greg Vickery, président de la Croix-Rouge australienne

M. Vickery a présenté les activités de la Croix-Rouge australienne dans le domaine de la migration. Il a notamment fait référence aux négociations que la Société nationale a menées avec le gouvernement pour avoir accès aux migrants, y compris dans les centres de détention. La Croix-Rouge australienne est

maintenant chargée de mettre en œuvre l'initiative du gouvernement australien visant à remplacer la détention obligatoire par des programmes d'hébergement communautaire. M. Vickery a encouragé la Fédération internationale à prolonger le mandat du Groupe de référence sur la migration afin que celui-ci puisse continuer à assurer le suivi de la mise en œuvre de la Politique relative à la migration adoptée en 2009 et à y apporter son soutien.

- Intervenant 2 : Mohammed Bendali, chef de la division des premiers secours, de la jeunesse, du volontariat et de la gestion des catastrophes du Croissant-Rouge marocain

Le docteur Bendali a souligné que les discussions sont problématiques lorsque le débat se concentre exclusivement sur les effets dits négatifs de la migration. Les Sociétés nationales doivent contribuer à faire changer la nature de ce discours. L'intervenant a souligné l'importance du cadre normatif international, en particulier dans le cas des mineurs non accompagnés.

Intervenant 3 : Theresa Mabel Rammekwa, secrétaire générale de la Société de la Croix-Rouge du Botswana

Mme Theresa Mabel Rammekwa a présenté les particularités de l'approche adoptée par sa Société nationale en matière de migration. Elle a fait référence à une activité de diplomatie humanitaire entreprise avec succès par sa Société nationale, à la suite de laquelle le gouvernement a modifié la législation pour garantir aux réfugiés et aux demandeurs d'asile un meilleur accès aux soins de santé.

Dans la mesure du possible, veuillez articuler le rapport autour des questions-guides.

PRINCIPAUX POINTS SOULEVÉS par rapport à la question-guide 1 :

- Certaines Sociétés nationales ont parlé des obstacles juridiques et administratifs limitant leur capacité de répondre aux besoins des migrants vulnérables.
- Des préoccupations ont été soulevées concernant la possibilité, pour les migrants, d'accéder à des services de base, tels que la santé, l'éducation et le logement.

PRINCIPAUX POINTS SOULEVÉS par rapport à la question-guide 2 :

- Il a été souligné que les droits fondamentaux et la dignité des migrants ne sont pas négociables. Les gouvernements doivent veiller à ce que les lois et les procédures applicables aux migrants soient conformes aux conventions juridiques internationales applicables.
- À la lumière de la discussion relative aux difficultés rencontrées par les travailleurs migrants, plusieurs Sociétés nationales et gouvernements ont rappelé qu'il est important de ratifier la *Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille*.

PRINCIPAUX POINTS SOULEVÉS par rapport à la question-guide 3 :

- Le manque d'informations factuelles (notamment sur les droits des migrants) donne lieu à des idées et des suppositions erronées, qui alimentent la haine et l'intolérance. Tel est particulièrement le cas dans le contexte actuel de crise économique, caractérisé par la montée de la xénophobie et du racisme. Il faut faire changer les comportements et les mentalités, notamment par le biais de campagnes de sensibilisation, et démontrer, faits et chiffres à l'appui, la valeur des migrants et les contributions positives qu'ils apportent au développement d'une société.
- Les Sociétés nationales considèrent que l'initiative de la Fédération internationale « Les jeunes en tant qu'agents du changement de comportement » (YABC) est un outil efficace pour faire mieux comprendre le rôle des migrants dans la société et favoriser un changement durable des comportements. De même, elles estiment que la participation des migrants aux programmes de volontariat est un moyen de favoriser le dialogue, la compréhension et l'intégration sociale.
- Importance des valeurs et de l'éducation fondée sur les compétences pour bâtir une culture de non-violence et de paix :

- a. *Éducation non formelle* : rôle de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en matière de promotion, dans les écoles, du respect de la diversité, de la compréhension mutuelle et du dialogue interculturel.
 - b. *Éducation formelle* : intégration dans les programmes scolaires d'activités visant à renforcer les compétences en matière de communication non violente et respectueuse.
- Les participants ont été encouragés à signer l'engagement sur l'éducation fondée sur les compétences et les valeurs, cosigné la veille par la Fédération internationale et le Comité international olympique.

PRINCIPAUX POINTS SOULEVÉS par rapport à la question-guide 4 :

- L'importance de la collaboration entre les États et les Sociétés nationales a été réaffirmée, et il a été souligné que les programmes sont plus vigoureux et plus ciblés lorsqu'ils bénéficient du soutien des gouvernements.
- Les participants ont insisté sur la valeur des partenariats avec des institutions comme l'OIM et le HCR. Ces partenariats non seulement apportent des ressources précieuses pour répondre aux besoins des migrants vulnérables, mais aussi renforcent la capacité d'agir des Sociétés nationales.
- Plusieurs participants et intervenants ont fait référence en particulier à l'importance du dialogue au niveau international, notamment dans des forums comme le Forum mondial sur la migration et le développement.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

- En collaboration avec les gouvernements, nous devons faire valoir les nombreux avantages de la migration. Nous devons apaiser le débat en nous concentrant sur les faits et les preuves. Nous nous attaquons aux défis liés à la migration dans l'objectif de mettre l'accent sur l'aspect humain de ce phénomène.
- Nous espérons que cette Conférence sera l'occasion d'améliorer le dialogue sur la migration et de faire entendre la voix des migrants.
- Les jeunes sont appelés à jouer un rôle essentiel en contribuant à façonner le monde d'aujourd'hui et de demain et à créer une culture de non-violence et de paix ; ils peuvent influencer de manière positive le dialogue actuel sur la migration. Les Sociétés nationales ont considéré que l'initiative de la Fédération internationale « Les jeunes en tant qu'agents du changement de comportement » (YABC) est un outil efficace à cet égard.
- Il est capital que les migrants puissent participer activement aux programmes en tant que volontaires, car le volontariat est un outil efficace pour renforcer la cohésion et l'intégration sociales.
- La Fédération est encouragée à confier un mandat permanent au Groupe de référence sur la migration pour que celui-ci puisse continuer à assurer le suivi de la mise en œuvre de la Politique relative à la migration adoptée en 2009 et à y apporter son soutien.
- La Résolution de la Conférence internationale de 2011 sur la migration constituera un guide important pour nos activités visant à répondre aux besoins des migrants, en ce qui concerne l'accès, la dignité, l'intégration sociale et les partenariats.